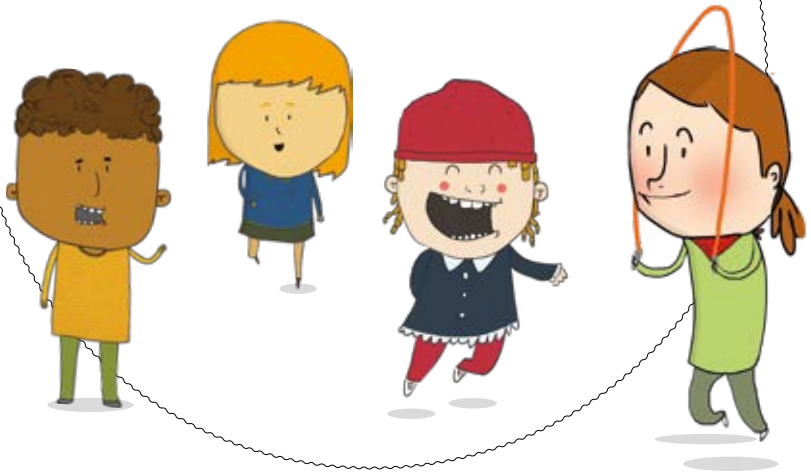


RENTÉE SCOLAIRE  
2019-2020

TOUTES VOS DÉMARCHES  
AU MÊME MOMENT !



Calcul  
du quotient

Mise à jour  
des dossiers

Inscriptions  
et réservations périscolaires

Du 3 JUIN au 24 AOÛT 2019

[www.cergy.fr/education](http://www.cergy.fr/education)



villedecergy

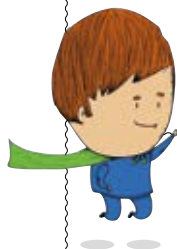
# TOUTES VOS DÉMARCHES AU

POUR LA PROCHAINE RENTRÉE SCOLAIRE, LA VILLE SIMPLIFIE ENCORE VOS DÉMARCHES. C'EST DÉSORMAIS UNE SEULE FOIS DANS L'ANNÉE QUE VOUS DEVREZ TRANSMETTRE INFORMATIONS ET JUSTIFICATIFS. DU **LUNDI 3 JUIN** AU **SAMEDI 24 AOÛT**, VOUS POURREZ :

- Procéder au **calcul de votre quotient** pour bénéficier du meilleur tarif en fonction de votre situation
- **Mettre à jour les informations** de votre dossier (contacts, situation familiale, santé...)
- **Inscrire votre enfant** aux activités périscolaires (matin, midi et soir et centres de loisirs)
- **Réserver les activités** précises que votre enfant fréquentera

## PLUSIEURS POSSIBILITÉS :

- 1** → **En ligne**
  - Sur [www.cergy.fr/quotient](http://www.cergy.fr/quotient) ou par mail : [calculquotient@cergy.fr](mailto:calculquotient@cergy.fr) pour le calcul du quotient
  - Sur <https://cergy.portail-familles.com> pour la mise à jour du dossier et les inscriptions périscolaires, avec votre identifiant (il figure sur votre dernière facture. Vous pouvez aussi le demander auprès de Cergy familles)
- 2** → **Au guichet de l'hôtel de ville** et des mairies annexes pour l'ensemble des démarches
- 3** → **Par correspondance** pour le quotient\*



**! ATTENTION : la mise à jour de vos informations est indispensable pour permettre à vos enfants de fréquenter les temps périscolaires et les services de restauration, pour en payer le juste prix et recevoir les alertes périscolaires par SMS. Sans calcul du quotient, le tarif maximum vous sera appliqué.**

\* En envoyant le formulaire téléchargé sur le site de la Ville et les documents à fournir de moins de trois mois :

Hôtel de Ville, 3 place Olympe-de-Gouges, BP48 - 95800 Cergy

# même moment



## DOCUMENTS POUR LE QUOTIENT:

○ **Livret de famille** ou **extrait d'acte de mariage** et **des actes de naissance des enfants**

○ En cas de divorce : jugement définitif

○ En cas de séparation : document attestant de l'attribution de l'autorité parentale

○ **Deux justificatifs de domicile\*** datés de moins de trois mois

○ **L'avis d'imposition ou de non-imposition 2018** relatif aux revenus 2017

○ Pour chaque membre du foyer : **les trois derniers bulletins** de salaire ou les trois derniers bulletins de versement de Pôle Emploi ou le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2017

○ **Dernière attestation de paiement des prestations** familiales CAF à se procurer sur le site [caf.fr](http://caf.fr)

○ **Un relevé d'identité bancaire** si vous souhaitez être prélevé

○ Si hébergé, les documents ci-dessus et :

- deux justificatifs de domicile\* au nom de l'hébergé à l'adresse de l'hébergeant
- deux justificatifs de domicile\* de l'hébergeant
- pièce d'identité de l'hébergeant
- une attestation d'hébergement établie par l'hébergeant au nom de l'hébergé

\* **Justificatifs de domicile acceptés** : facture d'énergie (eau, gaz, électricité), quittance de loyer délivrée par un organisme, attestation d'assurance habitation, taxe d'habitation, avis d'imposition, attestation de sécurité sociale, de CAF ou de pôle emploi, attestation du notaire pour les acquéreurs d'un nouveau logement.  
***Pas de facture de téléphone portable ni de promesse de vente.***

# COORDONNÉES MAIRIES

## HÔTEL DE VILLE

3 place Olympe-de-Gouges

Lundi, mardi, mercredi et vendredi

8h45 → 12h30 puis 13h30 → 17h30

Jeudi 13h30 → 17h30

Samedi 9h00 → 12h30

Crêneaux supplémentaires : les jeudis 6, 13, 20 et 27 juin  
et les jeudis 29 août et 5 septembre 17h30 → 19h00



## MAIRIES ANNEXES

### VISAGES DU MONDE

10 place du Nautilus

Mardi, jeudi et vendredi 12h30 → 19h00

Mercredi 10h00 → 19h00

Samedi 10h00 → 18h00

### GRAND'PLACE

Square Columbia

Lundi, mardi, mercredi et vendredi

8h45 → 12h30 puis 13h30 → 17h30

Jeudi 13h30 → 17h30

Samedi 9h00 → 12h30

### VILLAGE

Place de la Libération

Mardi 8h30 → 12h30

Mercredi 14h00 → 18h00

Vendredi 13h30 → 17h30

Samedi 9h00 → 13h00



Pour tous renseignements Cergy Famille au **01 34 33 44 00**, sur [www.cergy.fr/education](http://www.cergy.fr/education),  
[periscolaire@cergy.fr](mailto:periscolaire@cergy.fr) ou sur le portail famille <https://cergy.portail-familles.com>

[www.cergy.fr/education](http://www.cergy.fr/education)



villedecergy



cergy